

Bao Tho

De: Rene LEBEL
Envoyé: jeudi 10 novembre 2011 11:34
À: Bao Tho
Objet: TR: Transfert de déchets verts

Pour info

Cdlr

De : Jerome HUBERT [mailto:jhubert@sivom.com]
Envoyé : mercredi 9 novembre 2011 17:14
À : Rene LEBEL
Cc : Franck Seara
Objet : RE: Transfert de déchets verts

Effectivement il s'agit bien d'indésirables : la broyure polluée et des déchets verts dans une stalle de balayage.

Jérôme HUBERT
Responsable d'Exploitation



Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

☎ : 01.69.00.19.06
📠 : 06.09.02.31.78
📠 : 01.69.00.16.24



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.
Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.

De : Rene LEBEL [mailto:r.lebel@urbasys.fr]
Envoyé : mercredi 9 novembre 2011 14:46
À : jhubert@sivom.com
Cc : Franck Seara
Objet : Transfert de déchets verts

Bonjour,

Des transferts de déchets verts de la déchetterie au hall de réception sont réalisés actuellement. Les camions de la déchetterie sont enregistrés au passage du pont bascule en déchets verts et non en indésirables. (pas de badge indésirable me précise Virgile)
Merci de me confirmer avant 16H00 que ces transferts en déchets verts seront payés comme OMR.

Cordialement

René LEBEL
Responsable QSE

Bao Tho

De: Virgile GOUBY <vgouby@sivom.com>
Envoyé: mercredi 9 novembre 2011 14:23
À: Bao Tho
Objet: TR: indésirables DV

Bao,

Idem cette après midi avec le 575 EMS 91 qui fait des indésirables mais pèse avec son badge « déchets verts ».

Merci

Virgile GOUBY
Chargé d'Exploitation Déchetteries

Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

☎ : 01.69.00.18.12
📞 : 06.23.80.50.76
📠 : 01.69.00.98.12



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.
Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.

De : Virgile GOUBY [mailto:vgouby@sivom.com]
Envoyé : mercredi 9 novembre 2011 13:54
À : Bao Tho
Cc : Jérôme Hubert
Objet : indésirables DV

Bonjour Bao,

Cette après-midi le véhicule 423 CPM 91 vide des indésirables DV en fosse. Les pesées se font avec le badge « déchets verts » du même véhicule car le badge d'indésirables est dans un autre véhicule qui est à l'extérieur.

Merci.

Virgile GOUBY
Chargé d'Exploitation Déchetteries

Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

☎ : 01.69.00.18.12
📞 : 06.23.80.50.76
📠 : 01.69.00.98.12



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.
Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.

Franck Seara

De: David NADEAU [nadeau@sivom.com]
Envoyé: samedi 5 novembre 2011 00:08
À: Franck Seara
Objet: RE: 02119 - évacuation des déchets verts pollués

Franck,

On a convenu de se voir lundi après-midi pour parler des refus, ce sera l'occasion de parler de ce cas, sans polémique.

Bon week-end !

David NADEAU
Directeur Général

Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

☎ : 01.69.00.16.26

📠 : 06.20.31.17.11

📠 : 01.69.39.03.39



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.

Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.

De : Franck Seara [mailto:f.seara@urbasys.fr]
Envoyé : vendredi 4 novembre 2011 18:05
À : NADEAU, D. (SIVOM)
Cc : Jean Pierre Lotti
Objet : 02119 - évacuation des déchets verts pollués
Importance : Haute

Bonjour David,

Comme je te l'ai évoqué par téléphone hier, je suis très surpris de constater que vous avez décidé d'évacuer les déchets verts pollués présents sur la plateforme de la déchetterie en direction de Capoulade. D'après mes informations, vous évacuez ces tonnages à 58 € la tonne hors TGAP à 70 kilomètres de la déchetterie. Si le Sivom avait respecté nos engagements pris en début d'année (à savoir le traitement des déchets verts pollués en tant qu'OMR dans notre fosse), cela aurait été pour le Sivom l'occasion de faire traiter ces déchets à 50 € la tonne tout inclus. Ceci aurait représenté environ 20 € d'économie par tonne traitée. Je reste à ta disposition pour en parler,

Cordialement

Franck SEARA
Directeur d'exploitation



Route du Tremblay
91480 Varennes-Jarcy

Tel : 01 69 00 57 41

Tel portable : 06 88 84 87 64

Mail : f.seara@urbasys.fr



SIVOM

A l'attention de Mr David NADEAU
Route du Tremblay
91480 Varennes-Jarcy

Nos réf. : 111107-02119-FS-L085

FS/BT

Vos réf. : DN/JT/250-11

Varennes-Jarcy, le 7 novembre 2011

Courrier recommandé avec avis de réception

Objet : caractérisations déchets verts

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons bien reçu votre courrier référencé DN/JT/250-11 et avons pris connaissance de votre position.

Tout d'abord, votre lecture des résultats de la caractérisation du 27 juillet est erronée et nous vous confirmons que c'est bien un taux de 15.4% d'indésirables qu'il faut lire page 3 sur 9 du rapport de SOCOR (et non 13.8% comme vous l'indiquez). Il n'est d'ailleurs pas cohérent que votre lecture de la caractérisation du 15 septembre soit fidèle à ce qui est consigné dans le rapport SOCOR et qu'en revanche celle du 27 juillet soit modifiée.

Ensuite, vous trouverez en pièce jointe de ce courrier une confirmation écrite de la part du concepteur des broyeurs (HANTSCH). Vous constaterez que notre argumentaire technique est valable et que pour ce type de déchet, il est nécessaire d'utiliser ce type de machine. Pour mémoire, l'achat du broyeur MZA 4600 avait été réalisé avant notre arrivée sur site en novembre 2005 par vos services techniques.

Là aussi, votre attitude nous amène à nous interroger quant à votre honnêteté puisque dans le courrier référencé DN/MM/23-11 signé par la Directrice Générale Adjointe en date du 13/10/11, celle-ci nous confirmait selon ses propos : « [...] je veux bien reconnaître en effet que la qualité des végétaux n'était pas bonne lors de la reprise des collectes en avril, mai et dans une moindre mesure en juin... ».



Tenant compte des éléments ci-dessus, il est hors de question que le SIVOM procède à une quelconque régularisation sur les tonnages enregistrés pour les mois d'avril, mai et juin 2011. Enfin, l'argumentaire maladroit que vous développez dans votre courrier nous laisse penser que sur le fond, vous cherchez de plus en plus à ne pas honorer vos factures.

Nous vous prions d'agr er, Monsieur le Directeur G n ral, nos respectueuses salutations.

Franck SEARA

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Franck SEARA", written over a horizontal line.

Directeur d'Exploitation

copie : JP Lotti, Directeur G n ral

URBASYS SAS

Route du Tremblay - F 91480 Varennes-Jarcy - T l. : 0169005741 - Fax : 0169002718
SAS au capital de 200 000   - RCS Evry 485 007 454 - Code APE 900B -- N TVA : FR64 485 007 454

Bao Tho

De: Franck Seara
Envoyé: mardi 8 novembre 2011 16:48
À: Bao Tho
Objet: TR: Utilisation MZA 4600 et MZA 4800

De : Tania Ziegelmeyer [mailto:tziegelmeyer@hantsch.fr]

Envoyé : mardi 8 novembre 2011 15:44

À : Franck Seara

Cc : Marc Losson

Objet : Utilisation MZA 4600 et MZA 4800

Bonjour M. Seara,

Pour faire suite à votre entretien de ce jour avec Marc Losson, nous vous confirmons que dans l'utilisation standard des broyeurs MZA 4600 et MZA 4800, il est préconisé de broyer des déchets verts de diamètre 10 à 15 cm maximum.

On peut aussi broyer des souchettes de 25 cm de diamètre mais de façon tout à fait sporadique.

Dans l'attente de vous rencontrer à Pollutec,

Bien cordialement



Tania ZIEGELMEYER

Assistante Commerciale

Tél : 0033 (0)3 88 04 11 54

Fax : 0033 (0)3 88 87 53 00

www.hantsch.fr

Pollutec
HORIZONS

Visitez HANTSCH

29 Nov - 2 Dec 2011

Hall 6 - Allée B, Stand n° 174

REÇU - 7 NOV. 2011

Varenes Jarcy, le 26 octobre 2011

Nos Réf. : DN/JT/250-11

URBASYS
Route du Tremblay
91480 - VARENNES JARCY

Lettre Recommandée avec AR

Monsieur le Directeur d'Exploitation,

En complément de mon courrier du 13 octobre dernier et en justification de corrections effectuées sur les factures des mois de juillet et août 2011, veuillez trouver ci-joint les rapports des caractérisations du 27 juillet et du 15 septembre.

Au préalable, je vous fais savoir mon opposition à la méthodologie que vous nous avez imposée concernant le déclassement des branches d'un diamètre supérieur à 10 cm, sachant que les fiches techniques des broyeurs du site stipulent comme caractéristiques (voir extrait fiche technique ci-joint) une capacité pour des branchages allant jusqu'à 30 cm. A cela doit être ajouté que votre responsabilité contractuelle aurait dû vous amener à investir dans un matériel adapté aux déchets verts à traiter.

Ainsi, vous comprendrez aisément que ces branches ne peuvent être retenues comme étant des indésirables.

D'autre part concernant le classement de sacs remplis de déchets verts, l'honnêteté intellectuelle aurait consisté au minimum à ne retenir que les sacs vides dans les indésirables.

Ainsi, les caractérisations présentent les taux d'indésirables (Tind) suivants :

- 27/07/11 : Tind = 13,8 %
- 15/09/11 : Tind = 10,3 %

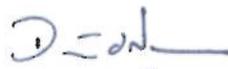
Comme vous pouvez le constater le taux d'indésirables obtenu par ces deux caractérisations est inférieur à 15 % et est donc conforme au contrat de **DSP** et ne peut donner lieu à déclassement des déchets verts et à facturation de tonnages au tarif des ordures ménagères.

A la vue de ces résultats, vous conviendrez que le **SIVOM** est en droit de régulariser les tonnages de déchets verts déclassés en ordures ménagères sur les mois d'avril, de mai et de juin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur d'Exploitation, en l'assurance de ma parfaite considération.



Le Directeur Général



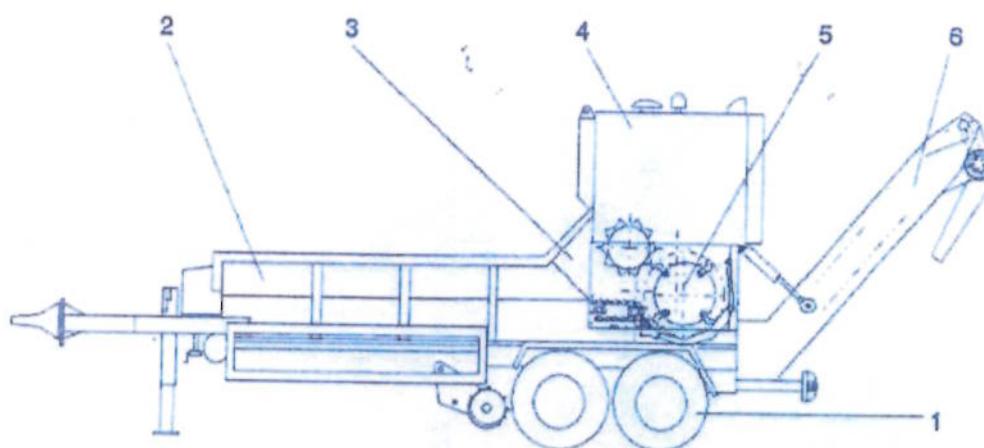
David NADEAU



2.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

2.1 Introduction

Illustration 2.1
MZA
Vue latérale



1. Mécanisme de roulement
2. Caisse de remplissage avec aménagement
3. Alimentation
4. Moteur d'entraînement
5. Unité de concassage
6. Bande d'évacuation

Utilisation conforme aux dispositions

La MZA est construite exclusivement pour le concassage de matériaux organiques et ne doit être utilisée qu'à cet effet! Dans le cas d'une MZA avec l'option entraînement à roue, celle-ci ne peut être employée que sur un terrain plan. Toute utilisation dépassant ce cadre décrit est considérée comme non-conforme aux dispositions. Pour tout dommage en découlant, le fabricant ne peut être tenu responsable.



Tâche

- Défibrage de matériau organique pour le compostage (déchets de jardin, matériau en provenance des aménagements du jardinier-paysagiste, bois de sciage, déchets de cimetières) jusqu'à un diamètre de 30 cm.
- Concassage (réduction de volume) de hautes futaies ou bien de rognures jusqu'à un diamètre de 30 cm.

Caractérisation des bio déchets

SIVOM - Varennes-Jarcy

Tri du 27 juillet 2011

Rapport rédigé et validé le 19 octobre 2011 – rév. 1

Par Y. Girard – Directeur Technique



1 - Introduction

Le SIVOM – Route du Tremblay – 91 489 Varennes-Jarcy a mandaté la société SOCOR – ZAC du Luc – 59 187 Déchy – Tél. : 03 27 94 33 70 – Fax : 03 27 94 33 71 pour réaliser un échantillonnage et un tri sur les déchets livrés au centre de bio méthanisation Urbasys de Varennes-Jarcy.

SOCOR est une société de services spécialisée qui réalise des prélèvements et analyses dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

Le but de ce tri est de déterminer la composition des déchets reçus sur le site et plus particulièrement le pourcentage de matériaux indésirables (souches, déchets ménagers ...).

2 - Conclusion

A l'issue du tri, la composition de l'échantillon trié (1 734 kg) est la suivante :

SIVOM Varennes Jarcy			
Tri du 25 juillet 2011			
Fraction	Poids (kg)	%	% Indésirables
Grosses branches (diam. Sup. 10 cm)	28,06	1,6	1,6
Déchets verts	974,31	56,2	
Souches	2,73	0,2	
Déchets Ménagers	60,06	3,5	3,5
Fines inf. 20 mm	489,63	28,2	
Inertes > 1 mm	81,32	4,7	4,7
Sables	97,87	5,6	5,6
Total	1 733,98 kg	100,0 %	15,4 %

Annexe 2 – Photos du Tri

- Photo 1 Vue du déchet vert avant tri
- Photo 2 Vue de la fraction "souches" après tri
- Photo 3 Vue de la fraction "branches" après tri
- Photo 4 Vue de la fraction "autres déchets" après tri
- Photo 5 Vue de la fraction "déchet vert" après tri (fraction supérieure à 20 mm)
- Photo 6 Vue de la fraction "fines" après tri (fraction inférieure à 20 mm)
- Photo 7 Vue de la table de tri pour séparation des déchets verts supérieurs et inférieurs à 20 mm (fines)

46



Photo 3 – Vue de la catégorie branches après tri

40



Photo 6 – Vue de la catégorie fine (fraction inférieure à 20 mm)



Photo 7 – vue de la table de tri pour séparation des fines inférieures à 20 mm

Caractérisation des bio déchets

SIVOM - Varennes-Jarcy

Tri du 15 septembre 2011

Rapport rédigé et validé le 19 octobre 2011 – rév. 1

Par Y. Girard – Directeur Technique



1 -- Introduction

Le SIVOM – Route du Tremblay – 91 489 Varennes-Jarcy a mandaté la société SOCOR – ZAC du Luc – 59 187 Déchy – Tél. : 03 27 94 33 70 – Fax : 03 27 94 33 71 pour réaliser un échantillonnage et un tri sur les déchets livrés au centre de bio méthanisation Urbasys de Varennes-Jarcy.

SOCOR est une société de services spécialisée qui réalise des prélèvements et analyses dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

Le but de ce tri est de déterminer la composition des déchets reçus sur le site et plus particulièrement le pourcentage de matériaux indésirables (souches, déchets ménagers ...).

2 - Conclusion

A l'issue du tri, la composition de l'échantillon trié (554 kg) est la suivante :

SIVOM Varennes Jarcy			
Tri du 15 septembre 2011			
Fraction	Poids (kg)	%	% Indésirables
Grosses branches (diam. Sup. 10 cm)	1,66	0,3	
Déchets verts	400,54	72,3	
Souches	0,00	0,0	
Déchets Ménagers	31,58	5,7	5,7
Gazon en sac	0,00	0,0	
Fines inf. 20 mm	94,74	17,1	
Inertes > 1 mm	12,60	2,3	2,3
Sables	12,88	2,3	2,3
Total	554,00	100,00	10,3

Annexe 2 – Photos du Tri

- Photo 1 Vue du déchet vert avant prélèvement (1° camion)
- Photo 2 Vue du déchet vert avant prélèvement (2° camion)
- Photo 3 Vue de l'échantillon homogénéisé et divisé avant tri



Photo 3 – Vue de l'échantillon homogénéisé et divisé avant tri

Franck Seara

De: Franck Seara
Envoyé: mercredi 19 octobre 2011 13:42
À: jhubert@sivom.com
Cc: nadeau@sivom.com; m-a.counil@sivom.com; Jean Pierre Lotti
Objet: RE: DECHETS VERTS URBASYS

Importance: Haute

Jérôme,

Jusqu'à maintenant, je ne crois pas t'avoir indiqué que Johann et/ou René sont tes interlocuteurs directs au sujet des questions relatives à l'exploitation de la déchetterie. Je suis donc surpris que soudainement tu décides de changer d'interlocuteurs (sur ce dossier en tous cas). Je souhaite à l'avenir que tu t'adresses comme jusqu'à ce matin, à Mathieu et/ou moi quant à cette question.

Pour l'instant, je vous ai fait savoir que la qualité (oralement le 7 septembre dernier lors du précédent comité de liaison) du déchet vert s'était améliorée. Je ne crois pas t'avoir porter de nouvelle réclamation à ce jour. Je te prie donc de bien vouloir ne pas faire d'ingérence ni d'interférence dans les consignes de gestion internes à Urbasys que j'adresse quotidiennement à mes personnels.

Enfin, nous continuerons à écarter logiquement les souches (risques de casse du rotor et marteaux de la broyeuse) ainsi que les grandes concentrations de plastiques (risques d'incendie sur le broyeur).

Si ce subterfuge consiste à semer le doute quant à la validité de la caractérisation des déchets verts qui a eu lieu à l'initiative du Sivom courant juillet, je trouve la méthode inacceptable !

Cordialement

Franck SEARA
Directeur d'exploitation



Route du Tremblay
91480 Varennes-Jarcy
Tel : 01 69 00 57 41
Tel portable : 06 88 84 87 64
Mail : f.seara@urbasys.fr

De : Jerome HUBERT [<mailto:jhubert@sivom.com>]
Envoyé : mercredi 19 octobre 2011 12:32
À : Franck Seara
Cc : nadeau@sivom.com; m-a.counil@sivom.com
Objet : TR: DECHETS VERTS URBASYS

Franck,

Je suis passé ce matin pour voir les végétaux à nouveau vidés par nos camions sur la plate forme à coté de la déchetterie. Il apparait que le conducteur du chargeur a repoussé les déchets au contact du tas broyé datant

des mois d'avril à juin. René LEBEL ainsi que Johan (conducteur) sont arrivés sur site et m'ont expliqué que :

- Le produit que nous déposons n'est pas conforme.
- Le conducteur du chargeur extrait ce qu'il estime être conforme pour le broyer.
- Il repousse ce qu'il estime ne pas être conforme au chargeur par pelles de plusieurs mètres cube.

Si tu considères les déchets verts non conformes, tu as obligation d'en apporter la preuve en vue du déclassement.

De plus, en choisissant de retirer une partie de végétaux (estimé conforme pour le broyage par tes services), il n'est plus possible d'effectuer une caractérisation sur 100 % des végétaux déposés. C'est exactement la méthode que tu as choisi d'utiliser au printemps nous imposant de fait une caractérisation sur des déchets verts dans lesquels il manquait une grande partie de produit conforme (suivant votre appréciation).

Le SIVOM considère donc, par défaut, que tous les végétaux sont conformes étant donné qu'il n'est plus possible pour Urbasys et pour le SIVOM de mener une caractérisation reflétant la réalité de nos collectes.

Le SIVOM rappelle que, soit Urbasys estime que les végétaux sont non conformes et dans ce cas laisse l'ensemble de nos vidages en l'état pour justifier la non conformité, soit tout est broyé.

De plus, suivant les termes de la DSP :

- Les déchets verts font partie du contrat.
- Le périmètre de la plate forme déchets verts fait partie du contrat.
- Urbasys doit assurer de traitement de tous les déchets apportés par le SIVOM.
- Urbasys doit assurer la gestion interne, le chargement, l'évacuation et le traitement des refus.

Dans ces conditions d'exploitation, le site va à nouveau être saturé à la fin de la semaine. Tu reproduis le schéma d'avant l'été nous imposant d'aller vider dans la halle.

Tu voudras bien évacuer les déchets verts afin de libérer la place nécessaire au vidage.

Cordialement.

Jérôme HUBERT
Responsable d'Exploitation



Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

☎ : 01.69.00.19.06

📞 : 06.09.02.31.78

📠 : 01.69.00.16.24



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.

Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.

Franck Seara

De: David NADEAU [nadeau@sivom.com]
Envoyé: mercredi 12 octobre 2011 19:31
À: Franck Seara
Cc: jj jimenez; Jean Pierre Lotti
Objet: RE: VIR RECU SIVOM - URBASYS

Bonsoir Franck,

Désolé, je n'ai pas été vigilant, mais il y a un courrier qui accompagnait cette rectification des factures, que tu aurais du recevoir avant. Je fais le nécessaire pour que tu le reçoives très vite pour bien connaître notre position.

Bonne soirée.

David NADEAU
Directeur Général

Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

☎ : 01.69.00.16.26

📠 : 06.20.31.17.11

📠 : 01.69.39.03.39



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.

Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.

De : Franck Seara [mailto:f.seara@urbasys.fr]
Envoyé : mercredi 12 octobre 2011 14:12
À : NADEAU, D. (SIVOM)
Cc : jj jimenez; Jean Pierre Lotti
Objet : TR: VIR RECU SIVOM - URBASYS
Importance : Haute

Bonjour David,

À la lecture du courriel ci-dessous, je suis très surpris de constater que les montants facturés pour les mois d'exploitation de juillet et août 2011 n'ont pas été réglés par le Sivom à leur juste valeur. Jérôme Hubert m'a conseillé de m'adresser directement à toi.

À ce jour, je n'ai aucune information de tes services me laissant penser qu'il y aurait un litige concernant les pesées de ces deux mois.

Compte tenu des montants en jeu et de l'exercice déficitaire d'Urbasys, je te remercie de bien vouloir faire procéder à la correction rapide des paiements à l'aide de virements complémentaires ou le cas échéant me faire connaître les raisons de cette correction.

Cordialement

Franck SEARA
Directeur d'exploitation



Route du Tremblay
91480 Varennes-Jarcy
Tel : 01 69 00 57 41
Tel portable : 06 88 84 87 64
Mail : f.seara@urbasys.fr

De : Claire MALDONADO
Envoyé : mercredi 12 octobre 2011 11:42
À : Franck Seara; Bao Tho
Cc : jj jimenez; Christophe MEUNIER; Sonia NORTES
Objet : VIR RECU SIVOM - URBASYS

Bonjour à tous,

Nous avons reçu sur le compte URBASYS le 11/10/11, 2 virements du SIVOM, voir détails ci-dessous :

Mth	ID	Date	Code	Montant	C	
Proje	Pmt	Client	Réf. Client	Pmt	S	
02119 0001	VIR	69390339	SIVOM F2011-09-134	11-OCT-2011	EUR 434.538,92	N
02119 0002	VIR	69390339	SIVOM F2011-09-125	11-OCT-2011	EUR 402.064,67	N
End						

Je n'ai pas pu letterer les 2 virements avec les 2 factures.
Bao et Franck pouvez-vous me dire svp si c'est normal ou non ?
Merci pour votre aide.

Cordialement,

Claire MALDONADO,
Comptable assistante Trésorier.

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
B.P. 51 - 1140, avenue Albert Einstein
34935 Montpellier Cedex 09

+33 (0)4 67 99 41 00 +33 (0)4 67 99 41 01
Visitez notre site : <http://www.urbaserenvironnement.fr>



Avant d'imprimer cet e-mail pensez s'il faut vraiment le faire: l'environnement, cela nous regarde.

REÇU 17 OCT. 2011

Varenes Jarcy, le 13 octobre 2011

→ FS mail 18/10/11

Nos Réf. : DN/MM/23-11

URBASYS
Route du Tremblay
91480 — VARENES JARCY

Lettre Recommandée avec AR

Monsieur le Directeur,

Je vous informe que j'ai procédé à une modification sur les factures des mois de juillet et août 2011 concernant les déchets végétaux.

Autant je veux bien reconnaître en effet que la qualité des végétaux n'était pas bonne lors de la reprise des collectes, en avril, mai et dans une moindre mesure en juin, en raison de mélanges effectués par nos équipes lors de rattrapages de collecte, autant il est hors de question de considérer que les collectes suivantes étaient polluées.

Nous disposons désormais de caractérisations qui nous permettent de savoir que la qualité est conforme, et vous permet d'utiliser ces végétaux comme structurant dans le compost. Si de rares sacs plastiques contenant du gazon peuvent apparaître, il me semble évident que vous disposez du personnel requis pour procéder au retrait de ces sacs (à la main, pas avec un godet de chargeur démesuré pour retirer un sac de 50 litres !) et que cela fait partie de votre prestation.

Je vous précise que désormais tous les déchets végétaux seront rémunérés ainsi, et peu importe le lieu de vidage : dans la halle, ce qui devrait être la règle, ou sur la plateforme, ce qui de toutes façons ne pourra pas durer compte tenu des travaux prévus cette année sur le site.

Si des formalités administratives doivent être menées pour modifier l'arrêté d'autorisation d'exploiter, il vous appartient de les prendre en charge.

J'ajoute que notre métier est de collecter et non de traiter, et je considère que les agents du SIVOM n'ont pas à se charger de faire le transit du tas de déchets végétaux de la plateforme jusqu' à la halle, même si ce sont des déchets pollués. Par contre il vous appartient d'évacuer ce tas au fur et à mesure des apports.

Enfin, je vous informe que nous allons stopper la collecte des bacs marron à partir du vendredi 2 décembre, et reprendre le lundi 26 mars 2012. Nous mènerons alors les campagnes de communication adaptées, et certainement des contrôles dans les bacs avant les collectes.

En vous remerciant pour votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma parfaite considération.

La Directrice Générale Adjointe



Magali-Anne COUNIL





YERRES CD IS
ESSONNE
14 10 11
793 L 1 014 164
6E06 910090

€ R.F.
004,36
LA POSTE
ML 071463

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

R
n° de l'envoi : **2C 025 663 4574 8**



Franck Seara

De: David NADEAU [nadeau@sivom.com]
Envoyé: samedi 17 septembre 2011 18:14
À: Mathieu Peltier; Franck Seara
Cc: m-a.counil@sivom.com; jhubert@sivom.com
Objet: RE: 02119 : Transfert DV pollué

Messieurs,

Cette histoire commence à devenir usante. Nous en parlerons mardi matin avec la direction générale d' URBASER ENVIRONNEMENT et le bureau syndical.

Bien cordialement.

David NADEAU
Directeur Général

Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

 : 01.69.00.16.26
 : 06.20.31.17.11
 : 01.69.39.03.39



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.
Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.

De : Mathieu Peltier [mailto:m.peltier@urbasys.fr]
Envoyé : vendredi 16 septembre 2011 17:36
À : jhubert@sivom.com
Cc : m-a.counil@sivom.com; nadeau@sivom.com; Franck Seara
Objet : RE: 02119 : Transfert DV pollué

Jérôme,

Aucun transfert ne doit se faire sans l'autorisation de la direction d'Urbasys.
Je te propose donc d'aller vérifier ensemble la première benne en déchetterie, puis en fosse vers 8h30 lundi.

Bon week-end

Mathieu PELTIER
Responsable Technique
Urbasys
Route du Tremblay
91480 VARENNES JARCY
Tel : 01.69.00.57.41
Fax : 01.69.00.27.18
Port. : 06.27.26.10.82
m.peltier@urbasys.fr

De : Jerome HUBERT [mailto:jhubert@sivom.com]
Envoyé : vendredi 16 septembre 2011 17:26
À : Mathieu Peltier
Cc : m-a.counil@sivom.com; nadeau@sivom.com; Franck Seara
Objet : RE: 02119 : Transfert DV pollué

Mathieu,

Nous recommençons les transferts lundi. Les évacuations se feront en fonction de la disponibilité de nos chauffeurs entre 8 h et 15 h.

Cordialement.

Jérôme HUBERT
Responsable d'Exploitation



Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

☎ : 01.69.00.19.06
☎ : 06.09.02.31.78
☎ : 01.69.00.16.24



**N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.
Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.**

De : Mathieu Peltier [mailto:m.peltier@urbasys.fr]
Envoyé : vendredi 16 septembre 2011 09:25
À : jhubert@sivom.com
Cc : m-a.counil@sivom.com; nadeau@sivom.com; Franck Seara
Objet : RE: 02119 : Transfert DV pollué

Jérôme,

Il est vrai que nous en avons parlé lundi et je t'ai demandé de nous prévenir pour qu'on puisse vérifier la qualité.

Cordialement

Mathieu PELTIER
Responsable Technique
Urbasys
Route du Tremblay
91480 VARENNES JARCY
Tel : 01.69.00.57.41
Fax : 01.69.00.27.18
Port. : 06.27.26.10.82
m.peltier@urbasys.fr

De : Jerome HUBERT [mailto:jhubert@sivom.com]
Envoyé : jeudi 15 septembre 2011 18:47
À : Mathieu Peltier
Cc : m-a.counil@sivom.com; nadeau@sivom.com; Franck Seara
Objet : RE: 02119 : Transfert DV pollué

Mathieu,

Nous avons convenu la reprise à condition que les souches soient retirées, ce qui est fait au fur et à mesure des évacuations. Nous en avons d'ailleurs parlé ensemble lundi matin lors du vidage du 1^{er} camion de végétaux.

Cordialement.

Jérôme HUBERT
Responsable d'Exploitation



Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

 : 01.69.00.19.06

 : 06.09.02.31.78

 : 01.69.00.16.24



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.
Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.

De : Mathieu Peltier [mailto:m.peltier@urbasys.fr]

Envoyé : jeudi 15 septembre 2011 16:10

À : Jerome HUBERT

Cc : m-a.counil@sivom.com; nadeau@sivom.com; Franck Seara

Objet : 02119 : Transfert DV pollué

Jérôme,

Les évacuations de DV pollués ont repris ce jour sans l'autorisation de la direction d'Urbasys, comme nous l'exigions dans le courriel ci-joint.

Peux-tu m'informer sur cette opération que nous avons dû stopper, et qui aurait pu engendrer des problèmes dans la préparation de l'usine en vue de la visite de la CLIS demain ?

Cordialement

Mathieu PELTIER
Responsable Technique
Urbasys
Route du Tremblay
91480 VARENNES JARCY
Tel : 01.69.00.57.41
Fax : 01.69.00.27.18
Port. : 06.27.26.10.82
m.peltier@urbasys.fr

Franck Seara

De: Franck Seara
Envoyé: vendredi 8 juillet 2011 09:57
À: jhubert@sivom.com
Cc: 'David NADEAU'; Jean Pierre Lotti
Objet: RE: VIDAGE CAMION COLELCTE BACS MARRON

Importance: Haute

Jérôme,

Je te remercie pour cette confirmation, je pense que c'est une décision raisonnable compte tenu de la situation actuelle (plateforme encombrée et déchets verts pollués).

En retour, je vous confirme (à toi et David), qu'en accord avec la conversation que j'ai eu avec David la semaine dernière, j'ai pris contact avec des fournisseurs d'équipements de tri sur déchets verts pour envisager des essais grandeur nature. Je me rapprocherai de vous pour l'organisation technico-économique de ces essais dès que j'aurai des dates plus précises.

Cordialement

Franck SEARA
Directeur d'exploitation



Route du Tremblay
91480 Varennes-Jarcy
Tel : 01 69 00 57 41
Tel portable : 06 88 84 87 64
Mail : f.seara@urbasys.fr

De : Jerome HUBERT [<mailto:jhubert@sivom.com>]
Envoyé : vendredi 8 juillet 2011 08:29
À : Franck Seara; Mathieu Peltier; Rene LEBEL
Cc : 'David NADEAU'
Objet : VIDAGE CAMION COLELCTE BACS MARRON

Franck,

Je te confirme que nous viderons dans la halle au tarif des OMR dans l'attente d'une solution technique et économique entre le SIVOM et URBASYS.

Cordialement.

Jérôme HUBERT
Responsable d'Exploitation



Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

Bao Tho

De: Franck Seara
Envoyé: jeudi 7 juillet 2011 16:23
À: Bao Tho
Objet: TR: VIDAGE VEGETAUX

De : Jerome HUBERT [mailto:jhubert@sivom.com]
Envoyé : mercredi 6 juillet 2011 18:14
À : Franck Seara
Cc : nadeau@sivom.com
Objet : VIDAGE VEGETAUX

Franck,

Nos camions collectant les bacs marron n'ayant pu accéder dans la halle ce matin, nous avons vidé sur la plate forme à coté de la déchetterie. Celle-ci ne dispose plus maintenant de place suffisante pour nos collectes de demain. Je me vois contraint de vider dans la halle au tarif des OMR faute d'accord dans l'immédiat. Merci d'autoriser l'accès à nos équipes demain matin.

Cordialement.

Jérome HUBERT
Responsable d'Exploitation



Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

☎ : 01.69.00.19.06
📞 : 06.09.02.31.78
📠 : 01.69.00.16.24



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.
Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.

Franck Seara

De: Franck Seara
Envoyé: mercredi 6 juillet 2011 11:41
À: jhubert@sivom.com
Cc: nadeau@sivom.com; Jean Pierre Lotti
Objet: 02119 - situation de la plateforme déchetterie
Pièces jointes: IMAG0158.jpg

Bonjour Jérôme,

Comme promis, tu trouveras ci-joint une photo très éloquente du tas de déchets verts trié par tes opérateurs après broyage.

Tu peux constater que sur la partie droite du tas, on observe tous les éléments indésirables présents en grande quantité malgré le tri réalisé par tes opérateurs.

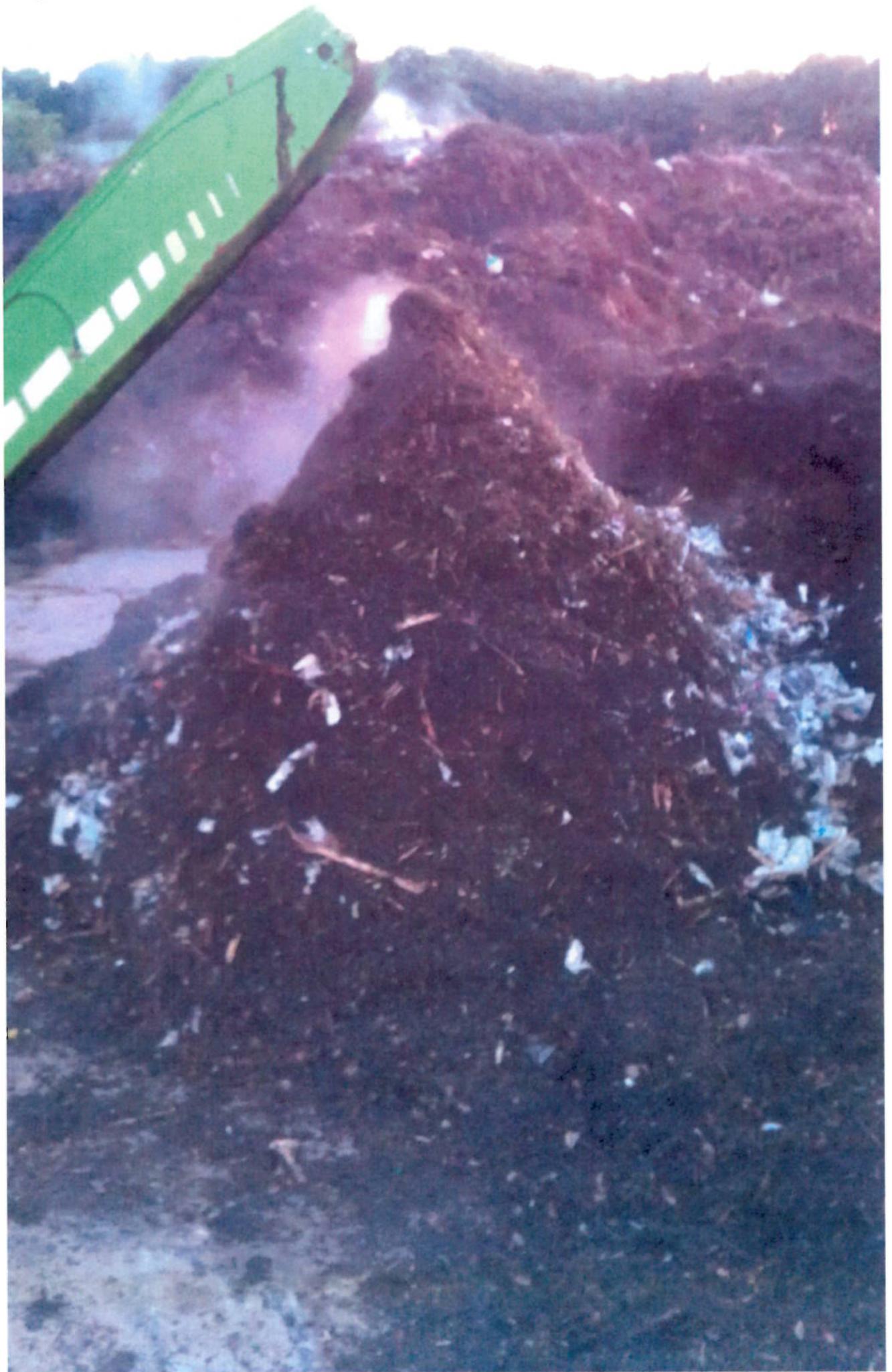
Tu comprendras donc que les déchets verts sont très pollués malgré le tri manuel et sommaire mis en place par toi et que cette conclusion n'est pas tirée de mes considération mais plutôt d'un constat.

Cordialement

Franck SEARA
Directeur d'exploitation



Route du Tremblay
91480 Varennes-Jarcy
Tel : 01 69 00 57 41
Tel portable : 06 88 84 87 64
Mail : f.seara@urbasys.fr



Franck Seara

De: Franck Seara
Envoyé: mardi 5 juillet 2011 11:09
À: jhubert@sivom.com
Cc: nadeau@sivom.com
Objet: RE: VIDAGE VEGETAUX
Pièces jointes: IMAG0007.JPG

Importance: Haute

Bonjour Jérôme,

Merci pour ta réponse et J'ai donc bien noté que les déchets verts déversés mardi 5 juillet 2011 en fosse seront facturés au prix des OMR. D'après nos entretiens courants, j'ai bien noté également que les déchets verts déversés en fosse lundi 1^{er} juillet 2011 et lundi 4 juillet 2011 seront facturés au prix des OMR.

En pièce jointe, (d'autres photos encore plus probantes te seront transmises dès demain matin) tu trouveras une photo du tas broyé à partir des déchets verts que tu as fait trier par tes opérateurs. C'est malheureusement un constat d'échec car ce déchets est inutilisable.

Concrètement, j'ai donné des ordres pour ne pas transférer ce déchet en tant que déchet vert broyé (il est trop pollué). Par conséquent, le tri sommaire que vous mettez en place est inefficace (ce n'est pas une critique mais un simple constat).

En conséquence, pour éviter que vous soyez exposé à un risque d'incendie très élevé (ce qui est le cas pour l'instant), je vous propose de continuer à apporter vos déchets verts pollués en fosse et nous les traiterons comme vendredi, lundi et aujourd'hui en tant que OMR.

Cette solution est la seule disponible pour que vous réduisiez vos stocks de déchets verts pollués à une quantité raisonnable et que vous ne soyez plus exposé à un risque incendie élevé. Cela permettra en parallèle, en accord avec les termes échangés avec David à ce sujet hier, de préparer une solution technique plus adéquate et efficace pour affronter cette situation difficile (déchets verts de mauvaise qualité avec mélange d'OMR). Cette proposition technique pourrait être proposée sous la forme d'un avenant dès la rentrée.

Dans tous les cas, ce n'est pas à Urbasys d'assumer le préjudice technico-économique lié aux conséquences d'une collecte de déchets de mauvaise qualité.

Cordialement

Franck SEARA
Directeur d'exploitation



Route du Tremblay
91480 Varennes-Jarcy
Tel : 01 69 00 57 41
Tel portable : 06 88 84 87 64
Mail : f.seara@urbasys.fr

De : Jerome HUBERT [mailto:jhubert@sivom.com]
Envoyé : lundi 4 juillet 2011 19:38
À : Franck Seara
Cc : nadeau@sivom.com
Objet : VIDAGE VEGETAUX

Franck,

Finally, despite the work done by our teams to free up space on the waste platform, the available space is reduced. We could empty on the platform but this would prevent us from continuing our site improvement work. We will therefore empty tomorrow in the OMR pit at the OMR rate.

Wednesday, we will empty on the platform but it must be that the crushing of everything that is deposited by the trucks is done as the trucks arrive and the crushing must be evacuated during the day.

Thank you.

Jérôme HUBERT
Responsable d'Exploitation



Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY
www.sivom.com

☎ : 01.69.00.19.06

📠 : 06.09.02.31.78

📠 : 01.69.00.16.24



N'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire.

Le SIVOM est certifié ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et veille à la protection de l'environnement.